



CH-3003 Berne
SG-DFI

Réinfo Santé Suisse International
Mme Delphine Héritier De Barros
Présidente
1800 Vevey

Référence / numéro de dossier : 153.1
Berne, le 19 février 2024

Votre courrier du 8 février 2024 au sujet de la procédure d'indemnisation / réparation morale en cas de dommages consécutifs à une vaccination

Madame,

Nous nous référons à votre courrier du 8 février 2024 au sujet du nombre de demandes parvenues au DFI depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les épidémies au 1^{er} janvier 2016.

Le nombre de demandes déposée en lien avec la vaccination contre le COVID-19 est d'environ 290 (état au 31 janvier 2024). La plupart a été rejetée après un premier examen formel. Certains cas (moins de 10% des 290 demandes) sont actuellement soumis à un examen approfondi du lien de causalité entre les atteintes à la santé invoquées et la vaccination. Le DFI estime qu'il est possible que des décisions prévoyant une indemnisation/réparation soient rendues cette année. Toutefois, des recours peuvent encore être déposés contre ces décisions, ce qui pourrait prolonger l'ensemble du processus.

En ce qui concerne des demandes en lien avec d'autres vaccinations, il y en a eu au total 6 qui relevaient de la compétence de la Confédération. Jusqu'à présent, trois demandes ont fait l'objet d'une évaluation définitive. Dans deux cas, le lien de causalité entre la vaccination et les atteintes à la santé n'a pas pu être établi. Dans un troisième cas, le lien de causalité a été confirmé mais aucune indemnisation n'a été accordée car la requérante n'avait fait valoir comme dommages que les montants de la franchise et de la quote-part auprès de la caisse-maladie. Or, ces frais ne sont pas considérés comme un dommage au sens de la loi. Dans deux autres cas, les demandes ont été rejetées après le premier examen formel en raison de l'absence d'indices concernant le lien de causalité. Une sixième demande a été déposée en janvier 2024 et n'a pas encore été examinée.

Veuillez agréer, Madame, nos meilleures salutations.

Martina Degen
Responsable du service juridique du DFI